

L'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes en ligne

DOSSIER SUR LA VIOLENCE SEXUELLE

ÉTAT DES CONNAISSANCES

SEPTEMBRE 2025

PRINCIPAUX CONSTATS

- L'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes en ligne désigne des gestes à caractère sexuel envers des personnes de moins de 18 ans commis ou diffusés par les technologies.
- Plusieurs de ces gestes sont des infractions criminelles en vertu du Code criminel canadien, comme le leurre et la pornographie juvénile.
- Le nombre de cas d'exploitation sexuelle d'enfants et de jeunes en ligne est en hausse au Canada et au Québec.
- Elle peut survenir dans plusieurs lieux virtuels, dont les médias sociaux.
- L'exploitation sexuelle en ligne peut entraîner une variété de conséquences sur les enfants et les jeunes victimes.
- Prévenir cette violence nécessite des stratégies qui agissent sur la société, les environnements, les milieux de vie et les individus.

MISE EN CONTEXTE

Le présent texte se veut un aperçu de la problématique de l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes en ligne. Il a été élaboré par deux chercheuses et chercheurs ayant une expertise en psychologie légale et en criminologie, en collaboration avec l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Il s'inscrit en complément des autres textes présents dans le Dossier sur la violence sexuelle, disponible sur le site Web de l'INSPQ.

Le [Dossier sur la violence sexuelle](#) présente des informations relatives à la violence sexuelle synthétisées par l'INSPQ à la demande du Secrétariat à la condition féminine. Il s'appuie sur des données de la littérature scientifique et grise.

Ce dossier s'adresse principalement aux autorités de santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux et des directions régionales de santé publique, aux professionnelles et professionnels des réseaux de santé et de services sociaux, ainsi qu'aux intervenantes et intervenants communautaires. Les chercheuses et chercheurs, les étudiantes et les étudiants, les journalistes, et le grand public peuvent également bénéficier de ces connaissances.

FAITS SAILLANTS

- L'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes en ligne désigne des gestes à caractère sexuel envers des personnes de moins de 18 ans commis ou diffusés par les technologies de l'information et des communications.
- Dans le *Code criminel* canadien, la pornographie juvénile (qui sera remplacée par « matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels » en octobre 2025) et le leurre sont des infractions considérées comme de l'exploitation sexuelle en ligne.
- Au Canada et au Québec, le nombre d'affaires d'exploitation sexuelle d'enfants et de jeunes en ligne déclarées par la police est en constante augmentation.
- Les lieux virtuels où peut survenir l'exploitation sexuelle des enfants en ligne sont multiples, comme les réseaux poste à poste, le Web clandestin, les applications de communication et les médias sociaux.
- L'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes en ligne entraîne des conséquences pour les victimes, notamment sur leur santé mentale (p. ex., hypervigilance, dépression), leur santé physique et sexuelle (p. ex., trouble du sommeil, évitement des rapports sexuels), et leur vie sociale (p. ex., problèmes relationnels et familiaux).
- Les auteurs d'exploitation sexuelle d'enfants et de jeunes en ligne sont majoritairement des hommes et des garçons. Certains facteurs et caractéristiques psychologiques, sociodémographiques et criminels les distinguent des auteurs d'agression sexuelle commises hors ligne.
- La prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes en ligne nécessite des stratégies qui agissent au niveau sociétal, sur les environnements, sur les milieux de vie et au niveau individuel. Elle implique aussi la collaboration entre différents acteurs, comme la sécurité publique, la santé publique et les entreprises du secteur numérique.

La pédophilie

La pédophilie réfère à un trouble sexuel caractérisé par une attirance sexuelle ou des fantasmes sexuels envers des enfants prépubères (généralement âgés de moins de 13 ans), sans pour autant que des gestes ne soient posés à leur égard. Elle est confirmée à partir d'un diagnostic posé par une professionnelle ou un professionnel habilité à le faire chez un individu de 16 ans et plus selon un ensemble de critères cliniques prédéfinis.

Le terme « pédophilie » est parfois utilisé à tort dans les médias pour désigner des comportements sexuels commis envers une personne de moins de 18 ans par une ou un adulte. En effet, tous les pédophiles ne commettent pas forcément d'agressions sexuelles sur des enfants. À l'inverse, les personnes qui agressent des enfants ne remplissent pas forcément les critères cliniques de la pédophilie; d'autres raisons peuvent motiver l'agression.

L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS ET DES JEUNES EN LIGNE : DE QUOI PARLE-T-ON?

L'information présentée dans cette section est fournie à titre informatif uniquement. Elle ne constitue pas un avis juridique et n'a aucune portée légale.

L'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes en ligne désigne des gestes à caractère sexuel envers des personnes de moins de 18 ans qui sont commis ou diffusés par l'entremise des technologies de l'information et des communications, comme des appareils électroniques (p. ex., téléphones intelligents, ordinateurs), qu'ils soient connectés ou non à Internet.

Au Canada, elle est associée à deux principales catégories d'infractions dans le *Code criminel*, soit la pornographie juvénile et le leurre d'enfants (1).

Il est à noter que la terminologie « pornographie juvénile » est critiquée, car elle peut minimiser la gravité du crime en sous-entendant que les enfants et les jeunes sont complices des agressions commises (2). Un projet de loi, qui entrera en vigueur en octobre 2025, modifiera le *Code criminel* pour remplacer le terme « pornographie juvénile » par « matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels » (3). Dans ce texte, l'expression « matériel d'exploitation sexuelle » sera utilisée pour parler de pornographie juvénile, sauf lorsque les données sur les infractions rapportées par la police sont présentées.

Les personnes qui commettent ces infractions (matériel d'exploitation sexuelle et leurre) seront désignées, dans ce texte, par l'expression « auteurs d'exploitation sexuelle d'enfants et de jeunes en ligne ».

Le matériel d'exploitation sexuelle d'enfants et de jeunes

Au Canada, sur le plan légal, le terme pornographie juvénile réfère à toute représentation pornographique, visuelle ou sonore (écrits, enregistrements, vidéos, photos, etc.) à caractère sexuel d'une personne mineure (moins de 18 ans). Il s'agit d'une [infraction sexuelle](#) en vertu du [Code criminel](#) canadien (art. 163.1). Plusieurs comportements en lien avec la pornographie juvénile sont spécifiquement interdits par cette loi, comme de produire, imprimer, publier, distribuer, transmettre, rendre accessible, vendre, importer, exporter, posséder ou accéder à de la pornographie juvénile. Il est aussi interdit d'en faire la publicité.

En plus des représentations d'agressions sexuelles réelles commises envers des personnes mineures, la législation canadienne vise aussi les contenus générés numériquement. Elle inclut, par exemple, les images créées par ordinateur avec un logiciel d'édition, les images générées par l'entremise de l'intelligence artificielle, et les animations représentant des personnages d'apparence mineure dans des situations à caractère sexuel (4,5). Cette conception vise à prévenir toute forme d'exploitation en accélérant les enquêtes et les poursuites (p. ex., en retirant la nécessité de déterminer si une image est réelle ou créée numériquement), et en favorisant une action efficace et rapide contre la diffusion de ces contenus en ligne.

Le leurre

Le leurre consiste à communiquer avec une personne mineure (moins de 18 ans), au moyen du réseau Internet ou des technologies de communication, dans le but de commettre une infraction sexuelle en ligne (p. ex., matériel d'exploitation sexuelle) ou hors ligne (p. ex., contacts sexuels, incitation à des contacts sexuels, exhibitionnisme, agression sexuelle). Certains individus vont donc communiquer avec une ou un mineur(e) en ligne afin de le ou la rencontrer en personne, alors que d'autres vont commettre l'infraction exclusivement en ligne. Le leurre est une infraction en vertu du *Code criminel* canadien (art. 172.1).

Le leurre implique souvent la tromperie ou la manipulation par une ou un adulte pour commettre une infraction envers une personne mineure. Par exemple, l'adulte peut lui demander ou essayer de la convaincre de lui envoyer des photos ou vidéos intimes d'elle-même, soit en se faisant passer pour autrui, soit en tentant de développer une relation amoureuse avec elle ou soit en la menaçant de diffuser d'autres images ou informations personnelles. Les photos ou vidéos obtenues ont ensuite le potentiel d'être utilisées à des fins de chantage ou d'extorsion pour obtenir d'autres images ou pour recevoir de l'argent (6).

La sextorsion

La sextorsion consiste à extorquer des faveurs sexuelles ou de l'argent à une personne rejointe par Internet ou par textos, sous la menace de diffusion d'une photo ou d'une vidéo sexuellement explicite (7,8). La sextorsion n'est pas une infraction en tant que telle dans le *Code criminel*, mais en fonction des circonstances, elle peut renvoyer aux infractions d'extorsion, de harcèlement, de distribution non consensuelle d'images intimes, de leurre ou de matériel d'exploitation sexuelle (9).

De 2023 à 2024, 2 600 cas de sextorsion ont été signalés au Centre canadien de protection de l'enfance. De manière générale, les filles se font plus souvent demander de partager d'autres images sexuelles d'elles-mêmes, alors que les garçons se font davantage demander de l'argent, sous la menace de diffusion d'une photo ou d'une vidéo sexuellement explicite (8).

QUELLE EST L'AMPLEUR DE L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS ET DES JEUNES EN LIGNE?

L'accès à Internet et son utilisation ont progressé rapidement dans les dernières années. En 2020, on estimait que 92 % de la population québécoise avait accès à Internet au domicile (10). Les enfants et les jeunes utilisent de plus en plus Internet et les appareils électroniques, comme les téléphones intelligents et les ordinateurs, pour communiquer avec leurs pairs ou leur famille, pour se divertir et pour apprendre. Selon l'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2022-2023, le quart (25 %) des élèves du secondaire passent 4 heures ou plus par jour devant un écran pour des activités de communication et de loisirs. Les risques associés à cette exposition pour la santé et le bien-être des jeunes sont divers (11). Ils incluent notamment un plus grand risque d'être victime d'exploitation sexuelle en ligne.

Comme pour les autres formes de violence sexuelle, l'ampleur de l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes en ligne est sous-estimée. Certains éléments propres à cette forme de violence accentuent d'ailleurs cette sous-estimation (12,13), comme :

- la variété des méthodes et des tactiques utilisées par les auteurs d'exploitation sexuelle, qui rend difficile la détection systématique et la mesure exacte de la prévalence de ces infractions;
- les difficultés et les réticences des victimes à identifier et à signaler leur victimisation;
- la similitude entre les communications qui relèvent d'une infraction sexuelle (p. ex., interactions en ligne entre des jeunes et des adultes mal intentionnés), de celles qui n'en relèvent pas (p. ex., interactions en ligne saines et consenties entre jeunes).

Au Canada, selon les données disponibles, les affaires d'exploitation sexuelle d'enfants et de jeunes en ligne déclarées par la police, et leurs signalements par la population, sont en constante augmentation. De 2014 à 2022, les données policières canadiennes montrent que le taux d'affaires d'exploitation sexuelle d'enfants et de jeunes en ligne a plus que triplé, passant de 50 à 160 affaires pour 100 000 enfants et jeunes par année. Une affaire réfère à un seul événement distinct durant lequel la police peut déclarer jusqu'à quatre infractions, peu importe le nombre de victimes. Ces affaires incluent à la fois les infractions sexuelles contre des enfants et des jeunes en ligne (dont le leurre), et les infractions de pornographie juvénile. La hausse de ce taux pourrait s'expliquer, soit par une augmentation réelle de ce type de crime, soit par une augmentation de leur signalement par les personnes victimes ou leur entourage ou de leur détection par la police, ou par une combinaison de ces éléments.

Cependant, puisque toutes les affaires d'exploitation sexuelle en ligne ne sont pas déclarées à la police, les données de sources externes, comme [Cyberaide.ca](https://cyberaide.ca), sont utiles pour mieux comprendre l'ampleur et l'évolution de l'exploitation sexuelle des enfants en ligne (9). En 2023, [Cyberaide.ca](https://cyberaide.ca), la centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation et d'abus sexuels d'enfants et de jeunes sur Internet, a traité près de 27 500 signalements d'exploitation sexuelle sur Internet provenant de la population. La centrale a enregistré une augmentation de 45 % de ceux-ci par rapport à 2022 (14).

Matériel d'exploitation sexuelle d'enfants et de jeunes (pornographie juvénile) :

- Au Canada, la police a déclaré 45 816 affaires de pornographie juvénile en ligne de 2014 à 2022, avec un taux ayant presque quadruplé pendant cette période, passant de 32 à 125 affaires pour 100 000 enfants et jeunes par année ⁽⁹⁾.
- Les hommes et les garçons représentaient 90 % des auteurs d'infractions de pornographie juvénile, avec la moitié d'entre eux étant âgés de moins de 29 ans ⁽⁹⁾.
- Au Québec, de 2019 à 2024, le nombre de signalements liés à la pornographie juvénile reçus et traités par la Sûreté du Québec a presque quadruplé (15).

Leurre :

- Au Canada, de 2014 à 2022, la police a déclaré 15 630 affaires d'infractions sexuelles contre des enfants et des jeunes en ligne (passant de 18 à 34 affaires pour 100 000 enfants et jeunes par année), ce qui inclut 11 971 affaires de leurre en ligne (9).
- Les hommes et les garçons représentaient 96 % des auteurs de leurre, la moitié d'entre eux étant âgés de moins de 25 ans (9).
- La majorité des victimes de leurre étaient âgées de 12 à 17 ans (82 %). Quand on tient compte du genre, la majorité des victimes étaient des filles (84 %) (9).

OÙ SURVIENT L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS ET DES JEUNES EN LIGNE?

L'exploitation sexuelle en ligne survient dans plusieurs lieux virtuels. Ces lieux peuvent aussi servir de moyen pour distribuer ou accéder à du matériel d'exploitation sexuelle ou pour communiquer avec des enfants ou des jeunes dans le but de commettre une infraction (leurre). Ces infractions peuvent être commises par l'entremise de (16–19) :

- groupes ou salons de discussion (hébergés sur des sites Web et souvent protégés par un mot de passe), et réseaux de partage de fichiers poste à poste ou pair à pair¹;
- pages ou sites hébergés sur le Web caché ou clandestin (*Dark Web*, en anglais), qui font partie de l'Internet caché (Web invisible) auquel on peut accéder en utilisant des navigateurs et des logiciels particuliers, et dont les documents ne sont pas indexés par les moteurs de recherche traditionnels, contrairement au Web visible;
- applications de communication, incluant les courriels, les messages textes et les plateformes de messagerie anonyme ou celles liées aux jeux en ligne;
- médias sociaux et plateformes de partage de photos ou vidéos.

¹ Les réseaux de partage de fichiers poste à poste ou pair à pair (*peer-to-peer networks* en anglais) sont des réseaux dans lesquels les ordinateurs peuvent s'échanger des données ou partager les mêmes ressources, sans l'aide d'un serveur central ou de tout autre équipement d'interconnexion.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS ET DES JEUNES EN LIGNE?

L'exploitation sexuelle en ligne peut entraîner une variété de conséquences sur la santé mentale, physique et sexuelle, ainsi que sur la vie sociale des enfants et des jeunes qui en sont victimes, et ce, tout au long de leur vie. Ces conséquences peuvent découler autant des agressions sexuelles subies hors ligne que de la diffusion des images de ces agressions en ligne, dans le cas du partage de matériel d'exploitation sexuelle. D'ailleurs, le fait que ces images puissent rester accessibles en ligne de façon permanente peut aggraver les conséquences de la violence vécue (20).

Sur le plan de la santé mentale, les personnes victimes d'exploitation sexuelle en ligne peuvent rapporter de l'anxiété, de l'hypervigilance, de la dissociation (se sentir détachée de soi-même), de la dépression, de la paranoïa et une moins bonne estime de soi. Certaines rapportent aussi de l'automutilation, des pensées suicidaires et des tentatives de suicide. Des cas de suicides complétés ont également été recensés. Des problèmes de santé physique et sexuelle (p. ex., trouble du sommeil, évitement des rapports sexuels), ainsi que des problèmes relationnels et familiaux sont rapportés. De même, plusieurs victimes soulèvent des conséquences sur leur vie professionnelle, comme une incapacité à trouver ou à conserver un emploi ou à travailler, et sur leur parcours scolaire, comme une interruption de leurs études pour cause d'absentéisme, de maladie ou de dépression (20,21).

En 2016, le Centre canadien de protection de l'enfance a mené une enquête internationale auprès de 150 survivantes et survivants dont les images des agressions sexuelles vécues ont ou auraient possiblement été diffusées sur Internet. Les résultats indiquent que l'enregistrement et la diffusion potentielle de ces abus ont eu pour effet d'exacerber le traumatisme des survivantes et survivants. La présence d'une trace permanente de leur agression a renforcé leurs craintes et le sentiment d'être constamment revictimisés. Plusieurs personnes témoignent aussi d'un sentiment de honte, d'humiliation et d'impuissance face à la diffusion des images de leurs abus. Elles expriment une crainte constante d'être reconnues par des personnes ayant vu ces images. Parmi les survivantes et survivants ayant dit s'être fait reconnaître, certains rapportent avoir été agressés ou traqués, avoir reçu des avances non sollicitées ou avoir été la cible de chantage par ces personnes (20).

QU'EST-CE QUI DIFFÉRENCIE LES AUTEURS D'EXPLOITATION SEXUELLE EN LIGNE DES AUTEURS D'AGRESSION SEXUELLE HORS LIGNE?

Les auteurs d'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes en ligne n'ont pas tous le même profil, bien qu'ils soient en très grande majorité de genre masculin (9,20). Certains facteurs et caractéristiques psychologiques, sociodémographiques et criminels sont tout de même plus souvent relevés chez ces personnes, comparativement à d'autres groupes, comme aux auteurs d'agression sexuelle hors ligne. Ces distinctions sont importantes, car elles peuvent guider l'élaboration de stratégies visant à prévenir la violence sexuelle commise en ligne.

Par rapport aux hommes de la population générale, les hommes auteurs d'exploitation sexuelle en ligne sont plus susceptibles d'avoir vécu des agressions physiques et sexuelles à l'enfance. Ils sont

toutefois moins à risque d'en rapporter que les auteurs d'agression sexuelle commises hors ligne (22,23). Aussi, les consommateurs de matériel d'exploitation sexuelle d'enfants et de jeunes ont tendance à avoir une sexualité plus problématique, envahissante ou atypique que les auteurs de leurre ou d'agression sexuelle envers des enfants hors ligne (22,24–26). Par exemple, ils ont un plus fort intérêt sexuel dirigé vers les enfants, reçoivent davantage de diagnostics de paraphilies², utilisent plus souvent la sexualité à titre de stratégie de régulation des émotions négatives et du stress, et expriment avoir plus de préoccupations sexuelles (22, 25, 27, 28).

Comparativement aux auteurs d'agression sexuelle hors ligne, les consommateurs de matériel d'exploitation sexuelle sont plus jeunes, plus scolarisés et mieux intégrés sur le plan social et professionnel (22, 24, 29). De manière générale, ils ont grandi dans des milieux familiaux moins dysfonctionnels, sont moins impulsifs et ont moins de problèmes comportementaux (22,23). De plus, ils affichent une personnalité plus prosociale, sont moins enclins à la consommation de substances psychoactives et ont moins de croyances favorables à l'agression sexuelle d'enfants (22).

Les études montrent que les auteurs d'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes en ligne sont généralement moins engagés dans la criminalité que les auteurs d'agression sexuelle d'enfants ou de jeunes hors ligne. Ils ont par exemple moins d'antécédents criminels d'infractions sexuelles et ont des taux de récidive plus faibles (22, 23, 30). Selon une méta-analyse de neuf études portant sur des hommes condamnés pour une consommation de matériel d'exploitation sexuelle d'enfants, environ 5 % d'entre eux ont commis une nouvelle infraction sexuelle (2 % une infraction avec contact sexuel et 3 % une infraction de matériel d'exploitation sexuelle d'enfants) durant les périodes de suivi des études, allant d'un an et demi à six ans (28).

COMMENT PRÉVENIR L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS ET DES JEUNES EN LIGNE?

La prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes en ligne nécessite une variété d'actions à plusieurs niveaux. Les stratégies préventives peuvent agir au niveau sociétal (p. ex., légal), sur les environnements dans lesquels les individus évoluent (p. ex., numérique), sur les milieux de vie (p. ex., école, famille) et au niveau individuel. Ces stratégies peuvent cibler différents niveaux de prévention, en évitant que la violence ne survienne en premier lieu, en réduisant les risques que certaines populations en subissent (p. ex., les jeunes) ou en commettent (p. ex., les adultes ayant un intérêt sexuel envers les enfants ou les jeunes) ou en intervenant auprès des auteurs d'exploitation sexuelle afin de réduire les risques de récidive.

Prévenir l'exploitation sexuelle des personnes mineures en ligne nécessite donc l'implication et la collaboration entre plusieurs acteurs, comme la sécurité publique, la santé publique, les entreprises du secteur numérique, les milieux d'enseignement et les communautés.

² Une paraphilie est une forme d'expression sexuelle caractérisée par le choix préférentiel et répétitif, voire exclusif, d'objets, de rituels ou de situations atypiques comme moyen d'excitation et d'obtention de la satisfaction sexuelle.

Politiques publiques et lois

La mise en œuvre de politiques publiques visant à prévenir l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes en ligne est une stratégie permettant d'agir au niveau sociétal. Par exemple, les politiques publiques peuvent créer un cadre dans lequel une variété de stratégies préventives sont coordonnées et déployées à l'échelle régionale, provinciale ou nationale.

Au Canada, la *Stratégie nationale pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne* prévoit des actions à plusieurs niveaux pour mieux protéger les enfants et les jeunes en ligne. Elles portent principalement sur :

- 1- la prévention et la sensibilisation (p. ex., sensibiliser les enfants et les jeunes, les parents, et le personnel enseignant aux risques liés à l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes en ligne);
- 2- le repérage, l'arrestation et la poursuite en justice (p. ex., renforcer la capacité à mener des enquêtes et à retrouver les personnes contrevenantes);
- 3- la protection (p. ex., détecter et supprimer de façon accélérée des images accessibles au public, fournir des services de soutien aux personnes victimes);
- 4- les partenariats, la recherche et le soutien stratégique (p. ex., collaborer avec des acteurs nationaux et internationaux) (34).

La mise en œuvre de nouvelles lois et le renforcement de celles existantes sont d'autres mesures importantes. Pour contrer la violence sexuelle en ligne envers les enfants et les jeunes de manière plus générale, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) relève notamment le fait de criminaliser certains comportements, comme la manipulation psychologique en ligne, et de renforcer certaines peines existantes. Elle soulève aussi comme stratégie l'augmentation de la visibilité de l'activité policière, ce qui peut potentiellement dissuader les auteurs potentiels de commettre un crime, et informer le public en lui rappelant ce qui est considéré comme illégal, comme le téléchargement d'images sexuelles d'enfants. Une autre stratégie prometteuse au niveau légal est d'exiger que les entreprises du secteur numérique signalent les crimes en ligne et retirent les contenus illégaux (35). Au Canada, en vertu de la *Loi concernant la déclaration obligatoire de la pornographie juvénile sur Internet par les personnes qui fournissent des services Internet* (2011), les personnes ou les entités qui fournissent un service Internet au public sont tenues de signaler les affaires connues ou soupçonnées de matériel d'exploitation sexuelle d'enfants et de jeunes (36).

Sécurité de l'environnement numérique

Pour réduire les risques d'exploitation sexuelle en ligne, l'environnement numérique doit être sécuritaire, surtout pour les enfants et les jeunes. Les stratégies qui ciblent cet environnement rencontrent plusieurs défis, en raison de l'évolution constante des technologies, de la propagation rapide des contenus en ligne, et de l'absence de frontières géographiques quant à leur diffusion. Les méthodes de détection de contenus illégaux en ligne doivent, par exemple, constamment s'adapter à cette évolution (35).

Pour créer un environnement numérique plus sécuritaire, les entreprises du secteur numérique peuvent mettre en place certaines mesures. Elles peuvent limiter la capacité à chercher et à trouver du matériel d'exploitation sexuelle d'enfants et de jeunes, afficher des messages d'avertissement aux personnes qui cherchent des contenus illégaux, et faciliter le signalement de ces contenus par les utilisatrices et utilisateurs. Elles peuvent aussi instaurer des mesures qui permettent de détecter, rapporter et retirer le matériel d'exploitation sexuelle (35). À titre d'exemple, l'utilisation de messages d'avertissement et de robots de conversation (*chatbots*, en anglais) est l'une des stratégies dont les effets sont de plus en plus documentés. Des études montrent que ces messages, qui apparaissent lors de recherches de matériel d'exploitation sexuelle d'enfants et de jeunes, peuvent dissuader les auteurs potentiels à accéder à ce matériel, et peuvent même les mener à consulter des ressources d'aide, comme celles destinées aux personnes préoccupées par leur attirance sexuelle envers les enfants (35, 37, 38).

Le Centre canadien de protection de l'enfance émet aussi plusieurs recommandations basées sur des données probantes qui visent à réduire l'accessibilité aux images d'exploitation sexuelle d'enfants et de jeunes par le biais de mesures réglementaires destinées aux fournisseurs de services électroniques. Par exemple, des sanctions financières peuvent être instaurées pour les fournisseurs qui ne se conforment pas à des exigences réglementaires en lien avec le signalement de ce matériel. L'obligation de s'équiper d'outils automatisés de détection proactive des images pourrait être instaurée auprès des plateformes de contenus générés par les utilisatrices et utilisateurs (39). Certains pays ont déjà mis en place ce genre de mesures, comme l'Italie, où les fournisseurs de service électronique sont tenus d'utiliser des outils de filtrage appropriés, sans quoi ils s'exposent à d'importantes sanctions financières (40).

Au Canada, le Projet Arachnid est un outil spécialisé et développé par le Centre canadien de protection de l'enfance qui détecte automatiquement les images d'exploitation sexuelle d'enfants et de jeunes sur le Web (visible et clandestin). Il fait ensuite des demandes de suppression aux fournisseurs de services électroniques qui les hébergent. Il agit au niveau international en collaborant avec de nombreuses centrales de signalement et organisations de protection de l'enfance à travers 15 pays. De 2018 à 2020, le Projet Arachnid a d'ailleurs détecté plus de 5,4 millions de photos et de vidéos d'abus pédosexuels et d'images préjudiciables ou violentes sur les serveurs de plus de 760 fournisseurs de services électroniques à l'international (39).

Sensibilisation du public

Une sensibilisation continue du public est une stratégie utilisée pour informer le public sur la problématique. Par exemple, des messages de sensibilisation sur la sécurité en ligne des enfants peuvent s'adresser directement aux parents, aux jeunes, aux auteurs potentiels d'exploitation sexuelle en ligne ou même à la communauté dans son ensemble (35,41). Sensibiliser et encourager le public à signaler les cas d'exploitation sexuelle d'enfants et de jeunes en ligne à Cyberaide.ca a aussi le potentiel d'accroître le nombre de cas signalés à la police (9).

Bien que les campagnes de sensibilisation puissent être utiles, elles sont souvent insuffisantes à elles seules pour prévenir la violence. Elles doivent donc s'inscrire parmi un ensemble de stratégies

complémentaires. Compte tenu de l'ampleur de leur portée, l'efficacité de ces campagnes reste difficile à évaluer (35).

Éducation des enfants et des jeunes et de leur entourage

Les programmes d'éducation qui visent à prévenir l'exploitation sexuelle en ligne ciblent, la plupart du temps, les enfants et les jeunes, ainsi que leurs parents, afin qu'ils développent une variété de connaissances et de compétences qui réduiraient les risques de subir de la violence. Souvent implantés en milieux scolaires, certains programmes abordent un ou plusieurs sujets liés ou non aux technologies, comme la citoyenneté numérique, la sécurité en ligne, les risques liés à Internet, les habiletés à adopter pour réduire son exposition à ces risques, l'éducation à la sexualité, et la recherche d'aide. Bien qu'ils aient souvent des effets sur la modification de certains facteurs associés à la violence en ligne, leur efficacité sur la réduction de l'exploitation sexuelle en ligne reste à explorer (35).

Intervention et soutien aux personnes victimes et auteurs d'exploitation sexuelle

Offrir du soutien aux personnes mineures victimes d'exploitation sexuelle en ligne, ainsi qu'à leur entourage, et intervenir auprès des personnes auteurs ou à risque de le devenir sont des services essentiels et complémentaires aux autres stratégies de prévention. Ils peuvent, par exemple, aider au rétablissement des personnes victimes ou même prévenir l'exploitation sexuelle avant qu'elle ne survienne pour la première fois, dans le cas des auteurs potentiels (35).

Plusieurs lignes d'écoute visant à prévenir l'exploitation sexuelle de personnes mineures sont d'ailleurs disponibles au Québec et au Canada. Au Québec, [Ça Suffit](#) est un service de soutien (téléphonique et par clavardage) anonyme et gratuit lancé en 2021 visant à réduire la souffrance émotionnelle des personnes qui ont des fantasmes sexuels envers des enfants. Le site offre aussi des modules d'autoassistance qui peuvent être suivis individuellement. De janvier à octobre 2024, Ça suffit a comptabilisé 245 nouvelles demandes provenant principalement des personnes directement concernées par la problématique, mais également de membres de leur entourage, de victimes et de professionnelles et professionnels.

Au Canada, [Parler pour changer](#) (*Talking for Change*, en anglais) est un service de soutien anonyme (téléphonique et par clavardage) et de thérapie. Il est offert gratuitement aux personnes qui sont préoccupées par leur attirance sexuelle envers les enfants ou pour le matériel d'exploitation sexuelle des enfants ou qui craignent de commettre une agression sexuelle contre une ou un enfant. Le service a pour objectif d'aider ces personnes à vivre une vie sûre, saine et sans infraction.

Plusieurs interventions individuelles, comme des thérapies cognitivo-comportementales, sexologiques et pharmaceutiques, visent aussi à prendre en charge et à réhabiliter les auteurs d'exploitation sexuelle d'enfants et de jeunes en ligne ou à risque de l'être (42).

- Pour en savoir plus sur la prévention de la violence sexuelle, consultez : <https://www.inspq.qc.ca/violence-sexuelle/prevention>.

RÉFÉRENCES

1. Code criminel [En ligne]. L.R.C., ch. C-46 1985. Disponible: <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/>
2. Centre canadien de protection de l'enfance. Les images d'abus pédosexuels sur Internet: une analyse de Cyberaide.ca [En ligne]. Centre canadien de protection de l'enfance; 2016 p. 28. Disponible: https://protectchildren.ca/pdfs/CTIP_CSAResearchReport_2016_fr.pdf
3. Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence (matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels) [En ligne]. Projet de loi C-291 2024. Disponible: https://www.parl.ca/Content/Bills/441/Private/C-291/C-291_4/C-291_4.PDF
4. Corriveau P, Fortin F. Cyberpédophiles et autres agresseurs virtuels. VLB : Montréal, Québec; 2011. 168 p.
5. Skoog DM, Murray JL. Innocence exploited: Child pornography in the electronic age. Ottawa, Ontario : Canadian Police College et Université de Winnipeg; 1998.
6. Cyberaide.ca [En ligne]. Centre canadien de protection de l'enfance. Dangers d'Internet: Leurre informatique; [cité le 22 avr 2025]. Disponible: <https://cybertip.ca/fr/dangers-internet/leurre/>
7. Office québécois de la langue française [En ligne]. Office québécois de la langue française. Sextorsion; 2018 [cité le 3 déc 2024]. Disponible: <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26529614/sextorsion>
8. Cyberaide.ca [En ligne]. Centre canadien de protection de l'enfance. Dangers d'Internet: La sextorsion; [cité le 3 déc 2024]. Disponible: <https://www.cyberaide.ca/fr/dangers-internet/sextorsion/>
9. Savage L. L'exploitation sexuelle des enfants en ligne: un profil statistique des affaires déclarées par la police au Canada, 2014 à 2022 [En ligne]. Statistique Canada; 2024 p. 32. (Juristat). Rapport no No 85-002-X au catalogue ISSN 1205-8882. Disponible: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2024001/article/00003-fra.htm#>
10. Institut de la statistique du Québec [En ligne]. Institut de la statistique du Québec. L'accès à Internet à domicile au Québec en 2020; 2022 [cité le 17 oct 2024]. Disponible: <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/acces-internet-domicile-quebec>
11. Institut de la statistique du Québec. Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire. Résultats de la troisième édition – 2022-2023 [En ligne]. Institut de la statistique du Québec; 2024 p. 759. Disponible: <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-quebecoise-sante-jeunes-secondaire-2022-2023.pdf>
12. Bryce J. Online sexual exploitation of children and young people. Dans: R Jewkes et M Yar (dir), Handbook of Internet Crime (p 320-342) . Routledge. [En ligne]. 2009 [cité le 18 oct 2024]. Disponible: <https://www.taylorfrancis.com/chapters/edit/10.4324/9781843929338-18/online-sexual-exploitation-children-young-people-jo-bryce>
13. Kloess JA, Beech AR, Harkins L. Online Child Sexual Exploitation: Prevalence, Process, and Offender Characteristics. Trauma Violence Abuse [En ligne]. 2014 [cité le 18 oct 2024];15(2):126-39. Disponible: <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/1524838013511543>

14. Cyberaide.ca [En ligne]. Centre canadien de protection de l'enfance. Signalements de la population traités en 2023; 2024 [cité le 17 janv 2025]. Disponible: <https://cybertip.ca/fr/qui-nous-sommes/signalements-de-la-population-en-2023/>
15. Chambre des communes du Canada. Réunion de comité - 11 juin 2024 [En ligne]. Sect. Comité permanent du patrimoine canadien 2024. Disponible: <https://www.ourcommons.ca/DocumentViewer/fr/44-1/CHPC/reunion-124/temoignages>
16. Wolak J, Mitchell K, Finkelhor D. Online Victimization of Youth: Five Years Later [En ligne]. National Center for Missing & Exploited Children; 2006 p. 96. Disponible: <https://www.unh.edu/ccrc/sites/default/files/media/2022-03/online-victimization-of-youth-five-years-later.pdf>
17. Pew Research Center [En ligne]. Auxier B, Anderson M. Social media use in 2021; 2022 [cité le 18 oct 2024]. Disponible: <https://www.pewresearch.org/internet/2021/04/07/social-media-use-in-2021/>
18. Greene-Colozzi EA, Winters GM, Blasko B, Jeglic EL. Experiences and Perceptions of Online Sexual Solicitation and Grooming of Minors: A Retrospective Report. J Child Sex Abuse [En ligne]. 2020 [cité le 18 oct 2024];29(7):836-54. Disponible: <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/10538712.2020.1801938>
19. Wortley R, Smallbone S. Child Pornography on the Internet [En ligne]. Center for Problem-Oriented Policing; 2012 p. 76. Disponible: https://popcenter.asu.edu/sites/default/files/child_pornography_on_the_internet.pdf
20. Centre canadien de protection de l'enfance. Enquête auprès des survivantes et survivants: Synthèse générale [En ligne]. 2017. Disponible: https://content.c3p.ca/pdfs/C3P_SurvivorsSurveyExecutiveSummary2017_fr.pdf
21. Ali S, Paash SA. A Systematic Review of the Technology Enabled Child Sexual Abuse (OCSA) & Its Impacts. J Leg Ethical Regul Issues [En ligne]. 2022 [cité le 18 oct 2024];25(S5):18. Disponible: <https://heinonline.org/HOL/Page?handle=hein.journals/jnlolletl25&id=2882&div=&collection=>
22. Babchishin KM, Hanson RK, VanZuylen H. Online Child Pornography Offenders are Different: A Meta-analysis of the Characteristics of Online and Offline Sex Offenders Against Children. Arch Sex Behav [En ligne]. 2015 [cité le 18 oct 2024];44(1):45-66. Disponible: <http://link.springer.com/10.1007/s10508-014-0270-x>
23. Babchishin KM, Karl Hanson R, Hermann CA. The Characteristics of Online Sex Offenders: A Meta-Analysis. Sex Abuse [En ligne]. 2011 [cité le 18 oct 2024];23(1):92-123. Disponible: <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/1079063210370708>
24. Henshaw M, Ogloff JRP, Clough JA. Demographic, mental health, and offending characteristics of online child exploitation material offenders: A comparison with contact-only and dual sexual offenders. Behav Sci Law [En ligne]. 2018 [cité le 18 oct 2024];36(2):198-215. Disponible: <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/bsl.2337>
25. Paquette S, Chopin J, Fortin F. Crimes sexuels en ligne, délinquants et victimes: théorie, recherche et pratique [En ligne]. Les Presses de l'Université Laval; 2023 [cité le 18 oct 2024]. Disponible: <https://www.pulaval.com/livres/crimes-sexuels-en-ligne-delinquants-et-victimes-theorie-recherche-et-pratique>

26. Seto MC, Wood JM, Babchishin KM, Flynn S. Online solicitation offenders are different from child pornography offenders and lower risk contact sexual offenders. *Law Hum Behav* [En ligne]. 2012 [cité le 18 oct 2024];36(4):320-30. Disponible: <https://doi.apa.org/doi/10.1037/h0093925>
27. Elliott IA, Beech AR. Understanding online child pornography use: Applying sexual offense theory to internet offenders. *Aggress Violent Behav* [En ligne]. 9avr. J.-C. [cité le 18 oct 2024];14(3):180-93. Disponible: <https://linkinghub.elsevier.com/retrieve/pii/S1359178909000305>
28. Seto MC, Karl Hanson R, Babchishin KM. Contact Sexual Offending by Men With Online Sexual Offenses. *Sex Abuse* [En ligne]. 2011 [cité le 29 oct 2024];23(1):124-45. Disponible: <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/1079063210369013>
29. Aslan D, Edelmann R, Bray D, Worrell M. Entering the world of sex offenders: an exploration of offending behaviour patterns of those with both internet and contact sex offences against children. *J Forensic Pract* [En ligne]. 2014 [cité le 18 oct 2024];16(2):110-26. Disponible: <https://www.emerald.com/jfp/article-abstract/16/2/110/225719/Entering-the-world-of-sex-offenders-an-exploration?redirectedFrom=fulltext>
30. Hanson RK, Morton-Bourgon KE. The accuracy of recidivism risk assessments for sexual offenders: A meta-analysis of 118 prediction studies. *Psychol Assess* [En ligne]. 2009 [cité le 18 oct 2024];21(1):1-21. Disponible: <https://doi.apa.org/doi/10.1037/a0014421>
31. Sécurité publique du Canada [En ligne]. Sécurité publique Canada. Initiatives de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne; 2023 [cité le 10 avr 2025]. Disponible: <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/chld-sxl-xpltttn-ntntr/actns-nln-chld-sxl-xpltttn-fr.aspx>
32. World Health Organization. What Works to Prevent Violence Against Children Online? [En ligne]. Geneva : World Health Organization; 2022 p. 70. Disponible: <https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/364706/9789240062061-eng.pdf?sequence=1>
33. Loi concernant la déclaration obligatoire de la pornographie juvénile sur Internet par les personnes qui fournissent des services Internet [En ligne]. 23 mars 2011. Disponible: <https://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/l-20.7/page-1.html>
34. Price S, McKillop N, Scanlan J, Rayment-McHugh S, Christensen L, Prichard J. A review of digital interventions as secondary prevention measures to combat online child sexual abuse perpetration. *J Child Sex Abuse Res Treat Program Innov Vict Surviv Offenders* [En ligne]. 2024;No Pagination Specified. Disponible: <https://ovidsp.ovid.com/ovidweb.cgi?T=JS&CSC=Y&NEWS=N&PAGE=fulltext&D=psyc23&DO=10.1080%2f10538712.2024.2415549>
35. Hillert J, Haubrock LS, Dekker A, Briken P. Web-Based Initiatives to Prevent Sexual Offense Perpetration: A Systematic Review. *Curr Psychiatry Rep* [En ligne]. 2024;26(4):121-33. Disponible: <http://ovidsp.ovid.com/ovidweb.cgi?T=JS&PAGE=reference&D=med25&NEWS=N&AN=38509408>
<https://ovidsp.ovid.com/ovidweb.cgi?T=JS&CSC=Y&NEWS=N&PAGE=fulltext&D=med25&DO=10.1007%2f11920-024-01489-1>
36. Centre canadien de protection de l'enfance. Projet Arachnid : L'accessibilité des images d'abus pédosexuels sur internet [En ligne]. Centre canadien de protection de l'enfance; 2021 p. 64. Disponible: https://content.c3p.ca/pdfs/C3P_ProjectArachnidReport_fr.pdf

37. WeProtect Global Alliance. Framing the future: How the Model National Response framework is supporting national efforts to end child sexual exploitation and abuse online [En ligne]. WeProtect Global Alliance; 2022 p. 96.
Disponible: https://www.weprotect.org/wp-content/uploads/Framing-the-Future_-_FINAL.pdf
38. Fortin F, Paquette S, Gagné S. Challenges and Opportunities in Investigations of Online Sexual Exploitation of Children: Old Networks, Dark Web, and Proactive Response. Dans: Deslauriers-Varin N, Bennell C, rédacteurs. Criminal Investigations of Sexual Offenses [En ligne]. Cham : Springer International Publishing; 2021 [cité le 18 oct 2024]. p. 217-33.
Disponible: https://link.springer.com/10.1007/978-3-030-79968-7_15
39. Insoll T, Ovaska AK, Nurmi J, Aaltonen M, Vaaranen-Valkonen N. Risk Factors for Child Sexual Abuse Material Users Contacting Children Online: Results of an Anonymous Multilingual Survey on the Dark Web. J Online Trust Saf [En ligne]. 2022 [cité le 18 oct 2024];1(2). Disponible: <https://tsjournal.org/index.php/jots/article/view/29>

L'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes en ligne

AUTRICES ET AUTEUR

Maude Lachapelle, conseillère scientifique
Direction du développement des individus et des communautés, Institut national de santé publique du Québec

Sarah Paquette, professeure en psychologie légale
University of Portsmouth

Francis Fortin, professeur en criminologie
Université de Montréal

SOUS LA COORDINATION DE

Julie Laforest, cheffe d'unité Santé et bien-être des populations
Direction du développement des individus et des communautés

COLLABORATION

Dominique Gagné, conseillère scientifique et coordonnatrice
Claudia Savard, conseillère scientifique spécialisée
Direction du développement des individus et des communautés

RÉVISION

Nicholas Longpré, professeur en psychologie légale
Edge Hill University

Maureen Roberts, analyste-conseil
Ministère de la Sécurité publique

Marc-Antoine Vachon, Lieutenant
Katherine Guimond, Sergente-coordonnatrice provinciale
Division d'enquêtes sur l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet, Sûreté du Québec

Les réviseurs et réviseuses ont été conviés à apporter des commentaires sur la version préfinale de ce document et en conséquence, n'en ont pas révisé ni endossé le contenu final.

MISE EN PAGE

Sarah Mei Lapierre, agente administrative
Direction du développement des individus et des communautés

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en écrivant un courriel à : droits.dauteur.inspq@inspq.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal – 3^e trimestre 2025
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-555-01794-8 (English PDF)
ISBN : 978-2-550-01793-1 (PDF)
<https://doi.org/10.64490/DSPO4254>

© Gouvernement du Québec (2025)

N^o de publication : 3708